



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE  
MATAWINIE

**AVIS PUBLIC**

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie tenue le 18 septembre 2024, a été adopté le *Règlement 243-2024 ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie afin d'ajuster la répartition spatiale des grandes affectations « Villégiature développement » (VD), « Villégiature consolidation » (VC), « Rurale » (RUR) et « Urbaine » (PU) et d'ajuster la limite du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha*. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 26 novembre 2024 et est donc entré en vigueur à cette date.

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

Donné à Rawdon, ce sixième jour de décembre deux mille vingt-quatre.

---

Édith Gravel  
Directrice générale et  
greffière-trésorière